

## **Top départ pour la concertation préalable sur le premier PAPI Meurthe !**

**Le lundi 8 avril prochain commencera la concertation préalable sur le premier PAPI Meurthe.**

Ce programme d'actions de prévention des inondations porté par l'EPTB Meurthe Madon est la première déclinaison d'un plan plus large, Objectif Meurthe. **Il s'articule autour de huit axes stratégiques afin de construire une intervention cohérente à l'échelle du bassin versant de la Meurthe.**

De l'amélioration de la connaissance des habitants à la reconquête des milieux naturels, en passant par la surveillance, la gestion de crise ou encore la réduction de la vulnérabilité, ce PAPI a pour but de **développer une culture du risque commune sur le bassin versant et protéger les biens et les personnes du territoire.**

Parmi les différentes actions prévues par le PAPI, un programme de travaux sera déployé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Trois types d'ouvrages sont ainsi prévus :

- **des zones de ralentissement dynamique de crues** : ces ouvrages consistent à créer un obstacle pour ralentir le rythme d'écoulement des cours d'eau en période de crues. Majoritairement situés en amont, ils régulent ainsi le débit et constituent des zones de surstockage temporaire.
- **des opérations d'aménagements naturels** : ces opérations comprennent l'aménagement d'espaces de divagation, l'aménagement naturel des berges ou la création de chenaux de crue. Dans tous les cas, il s'agit d'améliorer les fonctionnalités des champs naturels d'expansion de crues et/ou d'améliorer les écoulements. Ces aménagements permettent ainsi à la fois de limiter les inondations en zones urbanisées, de permettre à la rivière de retrouver ses fonctionnalités naturelles et de favoriser le développement de la biodiversité.
- **des aménagements de protections localisés contre les inondations (PI)** : les murs de protection et les digues sont des barrières artificielles permettant de contenir temporairement la montée des eaux d'une rivière lors d'une crue. Ces ouvrages se trouvent à des endroits spécifiques localisés. Les murs se trouvent principalement en zone urbaine, où l'espace est rare.

C'est sur ces travaux que l'EPTB Meurthe Madon porte une démarche de concertation afin de **débattre de l'opportunité des projets, de discuter de solutions alternatives, de recueillir l'expression et les propositions et, enrichir ainsi, la décision finale.**

Tout au long de la concertation, des avis, questions, contributions, propositions en lien avec le projet peuvent être adressés par voie dématérialisée à l'adresse e-mail [concertation@eptb-meurthemadon.fr](mailto:concertation@eptb-meurthemadon.fr), par voie postale au siège de l'EPTB (3, rue Jacques Villermaux, 54000 Nancy), ou déposés sur les registres papiers mis à la disposition du public aux heures d'ouverture au public au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

**Deux réunions publiques seront également organisées sur le territoire :**

Pour les projets prévus à Raon-l'Étape, Senones, Moyenmoutier, Allarmont et Bionville, la réunion publique aura lieu le 30 mai 2024 à 18h, à la Salle Beauregard, Pl. Martyrs de la Résistance 88110 Raon-l'Étape.

Pour les projets prévus à Étival-Clairefontaine, la réunion publique aura lieu le 13 juin 2024 à 18h, à la salle des fêtes, 8 rue de l'Abbaye 88480 Étival-Clairefontaine.

**Pour plus d'informations rendez-vous sur la page dédiée à la concertation sur le site internet de l'EPTB Meurthe Madon : <http://www.eptb-meurthe-madon.fr/la-meurthe/la-concertation>**